



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
SAINT-DENIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination  
des politiques publiques  
et de l'appui territorial**

Bobigny le, **02 DEC. 2022**

### **Note d'information**

#### **Absence d'avis de la commune d'Aubervilliers au titre de l'évaluation environnementale du projet d'aménagement de la ZAC du Port du chemin vert à Aubervilliers**

Au titre du dispositif d'évaluation environnementale, et en tant que commune d'implantation du projet susmentionné, l'avis de la commune d'Aubervilliers a été sollicité par courrier du préfet en date du 30 avril 2021 conformément aux dispositions des articles L. 122-1 et R. 122-7 du code de l'environnement.

Le public est informé de l'absence d'avis émis dans un délai de deux mois à compter de la réception de cette saisine.

Ce document est porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique et mis en ligne sur le site Internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Le préfet

**Pour le préfet et par délégation,  
la cheffe du bureau de l'Utilité Publique  
et des Affaires Foncières**

**Hélène LE-CORRE**